



## Atelier 1 – LA PHASE « CONSEIL » DU DISPOSITIF ORIENTATION ACTIVE

Animateurs : Didier Faccenda, proviseur lycée A.Ronarc'h – Brest  
Matthieu Gallou, chargé de mission orientation active, UBO  
Christian Feytout, IA-IPR

### La problématique

- Comment améliorer le « dialogue d'orientation » entre les lycéens et l'université, dans le cadre du dispositif national ?
- Comment faire de ce dispositif une opportunité pour apprendre à rechercher des avis ?

### Les réflexions conduites au sein de l'atelier

#### Les questions abordées :

- A quelles conditions pourra-t-on considérer que le DDU (dossier diagnostic universitaire) apporte réellement des éléments bénéfiques à la réflexion du lycéen sur son orientation ?
- Comment organiser le DDU dans la classe de Terminale et à l'université pour satisfaire à ces conditions ?
- Nécessité de prendre en compte les réalités locales d'un dispositif national ; méconnaissance des règles du jeu (sens des avis, notamment) ; problèmes du calendrier.
- Nécessité d'intégrer le DDU aux programmes d'orientation des établissements.
- Rôle des professeurs principaux dans la procédure (avantages et inconvénients de la mention d'un pré-avis du conseil de classe à transmettre avec la fiche DDU ?)
- Entretiens : Comment ? Quand ? Avec quelle finalité ?

### Les perspectives, les projets...

- Préparation du questionnaire « case projet » (inscrit dans le DDU) par les professeurs principaux de Terminale : vu les contraintes techniques d'Admission Post-Bac et le besoin exprimé par l'UBO de données qualitatives en vue de l'émission de l'avis, il est important que les élèves, aidés par leurs professeurs, préparent leurs réponses avant de se connecter sur le site.
- Mise en place d'un module de contact « à la carte » dès la classe de Première.
- Utilisation de moyens de communication à distance (messagerie instantanée, notamment) pour résoudre la question des entretiens et de l'éloignement géographique des lycéens par rapport aux sites universitaires.
- NB. Pour compléter la séquence et poursuivre la réflexion, une réunion sera organisée entre D. Faccenda, M. Gallou et des délégués de classes de Terminale (lycée Amiral Ronarc'h, Brest).

---

### Documents joints, utilisés dans le cadre de l'atelier :

- La circulaire orientation active 2009
- Le calendrier admission post-bac 2010
- La case « projet personnel » du DDU 2009
- Les avis formalisés du DDU 2009
- Une fiche d'examen du DDU 2009 anonymée
- Un extrait de la loi relative aux « libertés et responsabilités de l'université » (article 20)

- 
- Mise en perspective (IA-IPR) : les enjeux



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale  
de l'enseignement  
supérieur

Le directeur général

Paris le **15 OCT. 2008**

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les présidents d'université

s/c de

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie,  
chanceliers des universités

DGES 15/10/08

D 0805665



1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

**Objet : Préinscription-orientation active.**

La présente circulaire a pour objet d'accompagner le lycéen dans la démarche de préinscription à l'université conformément à l'article L612-3 du code de l'éducation et de rappeler les objectifs de la démarche orientation active.

L'élève demeure libre, en tout état de cause, du choix de l'établissement et de la filière. Ces principes et ces droits seront rappelés au lycéen pendant toute la procédure d'orientation active.

La préinscription conjuguée :

- d'une part, une procédure au moyen de laquelle le candidat – qui est, dans la plupart des cas, élève de classe de terminale - exprime un ou plusieurs vœux ;
- d'autre part, un dispositif d'orientation.

S'agissant de la procédure de recueil et de traitement des vœux des candidats pour l'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur, l'application *Admission postbac*, mise en œuvre dans 24 académies en 2008, est généralisée à toutes les académies et à l'ensemble des formations relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'aux brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Le dispositif d'orientation active, généralisé à l'ensemble des universités pour la rentrée 2008-2009, constitue un élément essentiel du plan *Réussite en licence*, dans la mesure où il permet à l'établissement d'accueil non seulement d'éclairer le choix de chaque élève en lui fournissant des éléments d'appréciation objectifs mais également de mieux connaître le profil de ses futurs étudiants et d'adapter sa pédagogie en conséquence afin de leur offrir les meilleures chances de réussite.

On sait en effet que chaque année un trop grand nombre d'étudiants s'engagent dans un cursus universitaire auquel ils sont insuffisamment préparés, dont ils ne connaissent pas les exigences ou qui offre un nombre restreint de débouchés.

### **1. La procédure de l'orientation active**

2 / 6

L'orientation active est un droit offert aux lycéens. Son objectif est de leur permettre de choisir, notamment grâce aux informations qui leur seront fournies par des enseignants-chercheurs, des étudiants ou des professionnels de l'orientation désignés par leur université pour les représenter, les filières de formation dans lesquelles ils vont s'engager.

Cette démarche doit permettre d'informer objectivement les lycéens sur le contenu et les débouchés des filières qu'ils souhaitent intégrer, ainsi que des perspectives d'insertion professionnelle plus ou moins grandes selon les secteurs d'activités et des différents métiers auxquelles elles peuvent conduire.

L'orientation active remplit une fonction de conseil : elle consiste à demander à l'université d'examiner le dossier du futur étudiant au vu de son projet personnel et professionnel, de son parcours scolaire et des exigences du cursus dans lequel il souhaite s'inscrire, afin de conforter son choix initial ou de lui conseiller une filière mieux adaptée de nature à favoriser sa réussite.

### **2. La lisibilité du dispositif d'orientation active**

Pour assurer la réussite de cette opération, les établissements veilleront à ce que leur offre de formation soit aisément accessible tant sur le *Portail étudiant* que sur leur propre site ou sur d'autres supports et aussi lisible que possible pour des élèves qui, pour beaucoup d'entre eux, ne maîtrisent pas les codes académiques.

Ils veilleront également à communiquer les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle de leurs formations, y compris en fonction des filières par la mise à disposition d'informations appropriées aux élèves et à leurs familles, conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de l'éducation. Ils préciseront également leurs capacités d'accueil.

Les établissements s'assureront que l'accès à l'application *Admission postbac* à partir de leur site internet apporte toutes les informations utiles au lycéen pour bénéficier de l'orientation active.

La démarche d'orientation active concerne désormais l'ensemble de l'offre de formation et est organisée autour de deux principes :

- Tout élève de classe terminale qui envisage de poursuivre des études à l'université fournit auprès du ou des établissement(s) de son choix un dossier de préinscription précisant son ou ses choix d'orientation. Ce dossier sera unique quel que soit le type de filière retenu (CPGE, IUT, BTS, université etc).
- Il comporte des éléments tels que les notes et appréciations des trimestres de l'année de première et du premier trimestre de terminale ainsi que le projet professionnel de l'intéressé. Il précise en outre la mention de la (des) licence(s) dans laquelle (lesquelles) l'élève souhaite s'inscrire ainsi que, le cas

échéant, les autres filières qu'il envisage. L'examen du dossier de l'élève se fera au regard du parcours scolaire mais aussi en fonction de son projet professionnel. L'avis qui lui sera donné n'aura d'autre valeur qu'un conseil. Par nature, l'établissement ne peut pas refuser un dossier de préinscription.

3 / 6

Le dossier est mis à la disposition des élèves dès le début du deuxième trimestre de l'année de terminale. Une fois rempli, il est transmis aux établissements d'enseignement supérieur retenus afin que ceux-ci adressent à l'élève leurs recommandations et avis.

La procédure correspondante doit se dérouler avant le recensement des vœux en vue de l'inscription dans diverses filières de l'enseignement supérieur. Dans un souci de rendre optimale la démarche d'orientation active, il est en effet important que les deux procédures (orientation active, débouchant sur des préconisations d'orientation, d'une part, recensement des vœux, débouchant sur l'inscription dans un établissement, d'autre part) ne se perturbent pas mutuellement, même si elles doivent évidemment s'articuler étroitement l'une avec l'autre.

Dans la même période, un conseil de classe d'orientation étudie les choix de l'élève et émet un avis sur ces choix, qui est transmis à l'élève pour servir de fondement à sa réflexion et à son choix définitif.

L'application *Admission postbac* met à la disposition des établissements, s'ils le souhaitent, deux modules supports de l'orientation active. Ceux-ci sont paramétrables et assurent notamment la transmission des informations nécessaires à l'université et des réponses de cette dernière à l'élève (conseil d'orientation, proposition d'entretien, etc.).

Le premier de ces modules est ouvert entre janvier et mars, soit avant l'établissement définitif de la liste des vœux ; le second entre janvier et mai, soit avant l'établissement définitif du classement des vœux.

S'il appartient bien entendu à chaque établissement de retenir les options qui lui paraissent les plus appropriées pour mener à bien cette démarche d'orientation, il importe de favoriser la lisibilité et l'efficacité de l'opération au niveau académique par des choix cohérents, notamment en ce qui concerne les calendriers et les procédures.

Le pilotage académique s'appuie sur la commission de coordination académique des formations post-baccalauréat présidée par le recteur et dont vous êtes membre. Cette commission coordonne la mise en œuvre des procédures d'admission et évalue les résultats. Pour les filières IUT et STS, elle définit les priorités et conditions d'utilisation des places disponibles. Il est à noter que les IUT, auxquels ont accès tous les titulaires d'un baccalauréat, sont appelés à accueillir un plus grand nombre de bacheliers technologiques, afin que puisse être atteint l'objectif de porter à 50% d'une classe d'âge le taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

### 3. L'examen des dossiers

Les universités, dans le cadre de leur autonomie, organisent l'orientation active en mobilisant leurs composantes et leurs services, tel que le SCUIO.

Il appartient aux établissements de définir le nombre, la composition et le mode de fonctionnement des commissions qu'ils entendent créer pour le traitement des dossiers.

4/6

L'examen de ceux-ci peut conduire, dans les cas où cela apparaîtrait nécessaire, à proposer à l'élève un entretien individualisé ou une information collective, ce qui n'exclut pas la possibilité pour l'élève de solliciter de sa propre initiative un entretien. Les établissements veilleront à donner une suite favorable à ces demandes. Les entretiens individuels tiennent en effet une place essentielle dans le dispositif pour certains étudiants afin de les accompagner dans leur orientation et ceux-ci se tiennent suffisamment tôt dans l'année pour permettre un choix éclairé.

En tout état de cause, il appartient aux universités d'adresser à l'élève une réponse sous la forme :

1. soit d'un encouragement à s'inscrire dans la (les) filière(s) souhaitée(s) ;
2. soit d'une recommandation à infléchir ses vœux, en envisageant une mention de licence correspondant mieux à son parcours scolaire et à son projet professionnel ;
3. soit d'une information précise conduisant à recommander d'autres filières qui lui offriront de meilleures chances de réussite.

L'établissement pourrait utilement accompagner toute recommandation faite à l'élève d'infléchir ses vœux ou de s'inscrire dans une autre filière, d'une information sur les compléments de formation indispensables qu'il lui serait nécessaire de suivre s'il maintenait son choix initial. La réponse de l'établissement adressée à l'élève rappellera les dispositions de l'article L 612-3 du code de l'éducation.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'exprimer un conseil d'orientation sous la forme d'un avis personnalisé. Vous veillerez à prendre les précautions utiles pour que les préconisations ne puissent en aucun cas être interprétées par le lycéen comme un refus d'inscription ou comme la mise en place d'un processus de sélection mais bien comme une aide à la décision de l'intéressé.

**Quelle que soit la recommandation de l'université, l'élève restera, en application de l'article L. 612-3 du code de l'éducation, libre de son choix final, mais ce dernier se fera à la lumière d'une analyse objective, éclairée et réellement accompagnée.**

A l'issue du processus d'orientation active, les futurs étudiants doivent avoir effectué leur demande de Dossier Social Etudiant s'ils souhaitent obtenir une bourse et/ou un logement à la rentrée suivante.

L'accompagnement individualisé de l'étudiant se poursuivra tout au long de la première année passée dans l'enseignement supérieur, notamment par un mécanisme de tutorats et d'entretiens réguliers, que les établissements ont la charge de mettre en place dans le cadre du dispositif « réussite en licence ».

5/6

#### **4. Evaluation du dispositif**

D'ores et déjà il est indispensable de procéder, à la lumière de l'analyse comparative entre les vœux émis par les élèves, l'avis rendu par l'université et l'inscription définitive, à une évaluation de l'efficacité de ce dispositif.

A cet effet, sur la base des indicateurs figurant en annexe un questionnaire en ligne vous sera proposé pour assurer la remontée de ces informations, ce qui n'exclut pas une analyse par votre université de l'évolution du dispositif sur plusieurs années.

**Pour la Ministre et par délégation  
Le Directeur général de l'Enseignement supérieur**



**Patrick HETZEL**

## ANNEXE

### Indicateurs de suivi

6/6

- **Sur la participation**
  - le nombre d'établissements scolaires concernés et le nombre d'établissements ayant participé au dispositif (en distinguant entre établissements publics et établissements privés sous contrat),
  - le nombre d'élèves de classe de terminale ayant participé au dispositif par sexe, par année de naissance, par baccalauréat préparé,
  - le nombre de filières de formation concernées et le taux de répartition dans ces filières des demandes d'orientation des futurs bacheliers selon le baccalauréat préparé (général, technologique, professionnel) en distinguant, pour le baccalauréat général, les séries S, L, ES et pour le baccalauréat technologique les séries STI et STG,
  - le nombre de dossiers assortis d'un avis du professeur principal ou du proviseur.
  
- **Sur les commissions chargées de l'orientation au sein de votre établissement**
  - nombre de commissions mises en place,
  - nombre de dossiers traités par commission,
  - nombre de recommandations formulées par la commission.

S'agissant de la composition des commissions chargées de l'orientation, vous veillerez à préciser les composantes impliquées dans le dispositif (UFR ou structure administrative).

- **Sur les préconisations apportées aux lycéens (en global, par filières d'enseignement supérieur et par type de baccalauréat)**
  - nombre de recommandations favorables,
  - nombre de recommandations à infléchir les vœux,
  - nombre de recommandations à s'inscrire dans une autre filière,
  - nombre d'entretiens réalisés,
  - nombre de défections à l'entretien,
  - nombre d'entretiens demandés à l'initiative du lycéen

### Indicateurs de performance

- **Sur l'efficacité du dispositif**
  - nombre d'avis suivis (par comparaison entre les vœux émis par les élèves, l'avis rendu par l'université et l'inscription définitive).
  - Evolution du taux d'abandon au cours de la première année et à l'issue de la première année
  - Evolution du taux de passage en deuxième année sans redoublement.

Mise à jour des données formation par les établissements d'accueil :

**En novembre au plus tard le lundi 30 novembre**

Version 2010 du site d'information pour les candidats :

**Le jeudi 3 décembre**

Vérification des caractéristiques des classes de Terminale par les établissements d'origine :

(Données extraites de la BEA)

**Du lundi 11 janvier au mardi 19 janvier**

Vœux des candidats :

**Du mercredi 20 janvier au samedi 20 mars**

Phase d'orientation active :

**A partir du 20 janvier**

Saisie en ligne des notes et appréciations :

**Du lundi 1er mars au lundi 29 mars**

Début d'impression des fiches pédagogiques et des bordereaux d'envoi des dossiers :

**Le lundi 22 mars**

Envoi des dossiers papier au plus tard :

**Le vendredi 2 avril**

Récupération des listes des candidats inscrits (pour les Commissions d'admission) :

**Le jeudi 1er avril**

Congés de printemps :

National : du 3 avril au 2 mai     **Académie de Rennes : 10 avril au 25 avril**

Date limite de pointage des dossiers reçus par les établissements destinataires :

**Le mardi 4 mai**

Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature :

**Du mercredi 5 mai au lundi 10 mai**

(\* l'information est donnée avant cette date pour les saisies déjà effectuées par les établissements)

Date limite de retour des classements par les commissions d'admission :

**Le lundi 24 mai (délai impératif)**

Classement des vœux des candidats :

**Du mercredi 20 janvier au vendredi 4 juin**

Phases d'admission pour toutes les formations : [délais de réponse des candidats : 72h]:

- **Première phase** :     **jeudi 10 juin 14h**     (simulations du 4 juin au 9 juin midi)
- **Deuxième phase** :     **jeudi 24 juin 14h**     (simulations du 18 juin au 23 juin midi)
- **Troisième phase** :     **jeudi 15 Juillet 14h**     (simulations du 6 juillet au 14 juillet midi)

Début des vœux de la procédure d'admission complémentaire : **le vendredi 25 juin 14h**

Saisie des inscriptions administratives : **lors de l'inscription administrative des élèves**

Fin de la procédure complémentaire et de la gestion des listes d'attente : **le jeudi 30 septembre**

Saisie des présents à la rentrée : **dans la semaine suivant la rentrée**

## Case « projet personnel »

*Les questions ci-dessous ont pour but de vous aider à nous renseigner sur votre cas personnel. Merci de vous en inspirer pour remplir ce cadre.*

1. Qu'est-ce qui vous motive principalement dans le choix de la (des) filières pour la(les)quelle(s) vous demandez un avis DDU ? Si vous hésitez entre plusieurs formations ou plusieurs filières, dites pourquoi.
2. Avez-vous un projet professionnel (secteur d'activité, type de métier) en rapport avec votre inscription en Licence ? Si oui, lequel ? (Exemples : expert-comptable ; en rapport avec des enfants ; un métier où on voyage beaucoup, etc.)
3. Depuis combien de temps envisagez-vous de poursuivre vos études dans cette (ces) filière(s) ?
4. Comment avez-vous eu connaissance de la (des) filière(s) pour la(les)quelle(s) vous formulez des vœux ? Connaissez-vous globalement le contenu des enseignements et les débouchés professionnels de cette (ces) formation(s) ?
5. Envisagez-vous dès à présent de poursuivre en Master après l'obtention de votre Licence ? De préparer des concours pendant votre cursus de Licence ou à l'issue de celui-ci ? (Exemples : concours d'éducateur spécialisé ; concours d'entrée à l'E.N.A. ; écoles de journalisme, etc.)
6. Quels sont vos centres d'intérêt, en général ? (Exemples : sport ; cinéma ; voyages, etc.)
7. Avez-vous d'autres éléments à nous fournir dans le but d'enrichir l'examen de votre dossier ?

NB : Vous avez peut-être formulé plusieurs vœux d'inscription en Première année de Licence. Si c'est le cas, merci de préciser si vous souhaitez que nous donnions un avis sur tous ces vœux ou seulement sur certains d'entre eux (dans ce cas, lesquels ?)

## Avis formalisés — Propositions 2009

*Toutes filières sauf secteur santé (voir page suivante)*

### **A**

Avis favorable pour la filière de licence envisagée : votre choix apparaît en cohérence avec les éléments que vous nous avez fournis.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre motivation, votre investissement dans les études et votre travail personnel régulier sont des facteurs importants pour la réussite de votre parcours.

### **B**

Les éléments que vous nous avez fournis et que nous avons comparés à notre expérience des profils d'étudiant semblent indiquer que votre motivation, votre investissement dans les études et votre travail personnel seront particulièrement déterminants quant à votre réussite dans la filière de Licence que vous comptez aujourd'hui intégrer.

*Si vous souhaitez bénéficier de conseils personnalisés afin de poursuivre votre réflexion, vous pouvez vous adresser au Conseiller d'Orientation de votre lycée ou prendre contact avec nous par courriel ([orientation-active@univ-brest.fr](mailto:orientation-active@univ-brest.fr))*

### **C**

Les éléments dont nous disposons nous incitent à émettre un avis réservé, certains de vos résultats nous semblant trop justes au regard des exigences de la filière que vous envisagez. Les résultats statistiques cumulés sur plusieurs années montrent que la réussite des bacheliers avec votre profil ou votre série d'origine est extrêmement rare. Cependant, votre motivation, un investissement très important dans vos études et votre travail personnel peuvent vous offrir des chances de réussite. Si vous confirmez votre vœu malgré cet avis, nous vous invitons vivement à prendre connaissance à la rentrée 2009 des dispositifs d'aide individualisée que l'université pourra vous proposer.

### **Z**

Les éléments que vous nous avez fournis ne nous permettent pas de traiter votre demande de diagnostic.

*Vous pouvez si vous le souhaitez nous renvoyer les informations manquantes et nous nous efforcerons alors d'étudier votre dossier dans les meilleurs délais possibles.*

*Secteur santé : (PCEM1)*

**A**

Le choix de vous inscrire au concours d'accès aux études de médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme ( PCEM1) à la rentrée prochaine semble tout à fait envisageable au vu des informations que vous nous avez transmises. Néanmoins l'Université de Bretagne Occidentale attire votre attention sur la difficulté du concours et la nécessité de bien organiser votre travail dès la prochaine rentrée universitaire. (Pour information : ces dernières années, 90% des admis au concours avaient obtenu une mention au baccalauréat S).

**B**

Vous envisagez de vous inscrire au concours d'accès aux études de médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme ( PCEM1). Au vu des informations que vous nous avez transmises, l'université de Bretagne Occidentale émet un avis réservé au regard des exigences de cette filière. En effet parmi les inscrits l'an dernier, 90% des étudiants reçus avaient obtenu une mention au baccalauréat série S. Cependant votre motivation et votre capacité de travail seront déterminantes pour votre réussite. Si vous doutez de l'un ou l'autre de ces éléments, nous vous invitons à vous informer sur les autres possibilités d'orientation qui s'offrent à vous. Les conseillers d'orientation dans votre lycée, ainsi que notre service universitaire d'orientation (SUAOIP, accès par <http://www.univ-brest.fr>) sont à votre disposition pour vous y aider.

**C**

Vous envisagez de vous inscrire au concours d'accès aux études de médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme ( PCEM1) : les éléments que vous nous avez fournis nous conduisent à vous déconseiller de persister dans cette voie, sauf si vous faites preuve d'une motivation exceptionnelle qui vous permettra de vous mettre à niveau dans un temps particulièrement court. En effet, les statistiques accumulées ces dernières années montrent que **90% des étudiants qui réussissent le concours avaient précédemment obtenu une mention au baccalauréat S**. Si vous désirez suivre notre conseil et vous informer sur les autres choix qui s'offrent à vous, notre service d'information et d'orientation (SUAOIP, accès par <http://www.univ-brest.fr>) est à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

**Z**

Les éléments que vous nous avez fournis ne nous permettent pas de traiter votre demande de diagnostic.

*Vous pouvez si vous le souhaitez nous renvoyer les informations manquantes et nous nous efforcerons alors d'étudier votre dossier dans les meilleurs délais possibles.*

Identifiant du Lycéen :

N° PostBac :

**CENSURÉ !!!!!**

Autre prénom : Domin

Date de naissance :

Adresse électronique : michel

Code du lycée :

Libellé du lycée d'origine :

**Bac :** S (Scientifiq / Sciences de la Vie et de la Terre / Physique-c)

	Candidat	Classe		Candidat	Classe
Français écrit du Bac de 1ère	4,00	10,00			
Français oral du Bac de 1ère	7,00	10,00			
Moyenne du 1er trimestre de 1ère	9,00	11,00	Biologie	7,00	11,00
Moyenne du 2ème trimestre de 1ère	10,00	11,00			
Moyenne du 3ème trimestre de 1ère	10,00	11,00			
Philosophie	10,00	9,00			
Langue Vivante 1	11,00	11,00			
Langue Vivante 2	11,00	11,00			
Histoire Géographie	13,00	10,00			
Mathématiques	6,00	9,00			
Physique Chimie	9,00	9,00	Moyenne générale du premier trimestre de	9,00	10,00

Langue vivante 1 : Anglais

Moyenne du candidat : 7,50

Langue vivante 2 : Allemand

Moyenne de la classe : 9,82

Langue vivante 3 :

Option 1 : Latin

**Moyenne "pondérée" 7,64**

Option 2 :

Option européenne ? **Décision calculée : C**Bac professionnel ? **Motivations personnelles :**

1.J'ai de bons résultats en Sciences Physiques au lycée et cette matière me passionne. J'ai pris cette matière en spécialité au baccalauréat. (15 de moyenne) 2.Oui, je voudrais exercer le métier de chercheur au CNRS. 3.Cela fait depuis l'entrée au lycée (3 ans)avec l'enseignement de détermination MPI que j'ai choisi en Seconde. 4.Je l'ai connue par la conseillère d'orientation et de la documentation. Oui, je les connais. 5.Oui, j'envisage de poursuivre en Master. Je n'envisage pas pour le moment de préparer des concours. 6.Mes centres d'intérêt sont l'informatique, la lecture de revues scientifiques et l'actualité.

# *Obligations légales (LRU)*

« Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix, sous réserve d'avoir, au préalable, sollicité une préinscription lui permettant de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement, qui doit être établi en concertation avec les lycées. » LRU, art. 20



Obligation pour l'université



Obligation pour le secondaire



Contrainte ambiguë pour le lycéen

## APPRENDRE AUX LYCEENS A UTILISER LA PHASE CONSEIL DU DISPOSITIF ORIENTATION ACTIVE...

### QUELS ENJEUX ?

Christian Feytout, IA-IPR

Au sein de l'atelier, le débat s'est articulé autour de la question : comment faire pour que l'avis de l'université porté sur le DDU fournisse réellement des éléments bénéfiques à la réflexion du lycéen sur son orientation?

Il faut tout d'abord que cet avis soit **qualitatif et personnalisé** – cela est-il conciliable avec un traitement exhaustif des DDU<sup>1</sup>? Il ne s'agit pas d'une phase de pré sélection des futurs étudiants mais de conseiller les élèves pour les aider à décider de leur orientation.

L'université est en mesure de porter ce genre d'avis à la condition que l'élève ait renseigné de façon pertinente la case « motivations personnelles » afin de donner du sens à son projets d'orientation à l'université en complément des résultats scolaires. L'élève manifesterait ainsi une réflexion bien engagée sur son parcours.

**L'initiative de guider les élèves avec un questionnaire pour la formulation d'arguments à intégrer dans cette case est tout à fait pertinente.**

L'application Admission postbac l'a intégré.

Cependant, il est apparu nécessaire d'informer l'élève de la nature du travail de saisie à réaliser d'autant que l'application informatique ne donne pas la possibilité de saisir le formulaire en plusieurs étapes. Ce questionnaire doit être communiqué dans la mesure du possible à l'ensemble des EPLE. Ainsi les professeurs principaux de terminale pourront l'intégrer dans le dispositif de préparation aux choix d'orientation.

Pour favoriser la capacité de l'université à formuler un avis circonstancié sur le dossier de pré inscription de l'élève, il pourrait être envisagé de lui communiquer également des éléments issus de la démarche d'orientation conduite dans l'établissement ainsi en serait-il de l'appréciation des enseignants sur le projet de l'élève.

**Il me semble que le rôle des enseignants dans le cadre de cette démarche d'éducation à l'orientation est d'aider l'élève à se construire un projet. Le lycéen doit bénéficier d'un réel accompagnement dans ce parcours (dans le prolongement du pilier 7 du socle de connaissances et de compétences). Il doit être capable de :**

- de motiver son parcours d'étude et son projet professionnel
- de témoigner de sa connaissance des modalités du parcours de formation
- de préciser ses autres centres d'intérêt afin de donner de la cohérence à ce projet.

**La case « motivations personnelles » offre l'opportunité à l'élève d'exprimer pleinement les compétences acquises pour s'orienter.**

Il faut ensuite que cette phase de conseil permette un **réel accompagnement du lycéen** dans son parcours d'orientation. **Pour cela l'échéancier des opérations relatives à la phase d'orientation active est important.** Il doit permettre la réflexion de l'élève sur la base des préconisations données tant par l'université sollicitée que par le conseil de classe d'orientation. L'opportunité d'un entretien individualisé doit être, dans la mesure du possible, offerte à l'élève. Qu'il en prenne l'initiative manifesterait la maturité de son projet et une réelle capacité à argumenter. L'université montrerait de son côté son aptitude à **accompagner l'élève lorsque cela paraît nécessaire.** Les portes ouvertes peuvent être l'occasion de mettre en place ce genre d'entretiens. Le recours à des forums ou au clavardage offrirait des conditions de mise en œuvre plus flexibles.

<sup>1</sup> Le DDU obligatoire à la rentrée 2010 pour tout élève de la classe de terminale qui souhaite poursuivre ses études en L1 doit favoriser l'équité entre les élèves. Dans quelle mesure les élèves les moins favorisés peuvent ils être acteurs à part entière de leur orientation ?